

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-53
Séance du 25 juin 2025

Objet : Budget supplémentaire du Budget Principal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE majorité	Contre : 8
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à J. **OBID**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Budget supplémentaire du Budget Principal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

✓ La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 6 696 446,85 € correspondant au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (nature 001) et de l'apurement du 1069 ;
- Les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement à hauteur de 2 214 100,39 € correspondant aux études et travaux de réhabilitation et/ou de construction de différents bâtiments (ilot saint Gilles, toiture des restos du cœur, désimperméabilisation, études thermiques, géothermie), l'aménagement de voiries et la réfection des chaussées et trottoirs, le jalonnement, la mise aux normes de la signalisation, l'extension de la sonorisation de la place Bertin Boissin, l'achat de matériel et d'enseigne pour La Pyramide, la téléphonie intégrée par internet, le programme de sobriété énergétique, les subventions dans le cadre de l'OPAH RU.
 - En recettes d'investissement à hauteur de 7 475 873,83 € correspondant à différentes subventions notifiées par l'Etat, la Région et le Département, ainsi que 3 M€ d'emprunts souscrits.
- En recettes de fonctionnement, la somme de 2 158 303,45 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) ;

✓ Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2025

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 232 382,95 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 970 882,95 €.
Cela concerne principalement l'ajout de crédits sur les postes ci-après :

- Ajustement des crédits et provision au titre de l'électricité et du chauffage : +574 882,95 €
- Achat de fournitures d'entretien et de petits équipements : +152 000 €
- Contrat de prestations de service (en lien avec le marché des encombrants) : +104 000 €
- Ajustement de crédits pour la programmation du reste de la saison culturelle : +65 000 €
- Ajustement des crédits pour le paiement de la redevance incitative 2025 : +41 500 €
- Entretien du matériel roulant : +35 000 €
- Entretien des fontaines Jaurès et Mallet : +10 000 €
- Catalogues et imprimés (signalétique et le guide service inclusion) : +5 000 €
- Vêtement de travail : +4 000 €
- Des économies sont également proposées pour un montant total de -20 500 € (diminution des crédits liés de réceptions, études et recherches et contrats de service)
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : +61 500 €
Ce poste intègre principalement :
 - La démolition de la serre des Services Techniques : +26 000 €
 - Ajustement des crédits pour les divers logiciels : +15 500 €
 - Rachat Fonpel pour un élu : +12 000 €
 - Provision pour Admissions en non-valeur : +5 000 €
 - Subvention comité de jumelage : +3 000 €
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : +200 000 € de dotations aux amortissements : afin de constater les amortissements au prorata temporis des biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 232 382,95 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 731 « Fiscalité locale » : -1 116 358 € au titre du coefficient correcteur notifié au mois d'avril 2025, relatif la réforme de la taxe d'habitation,
- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : +5 850 € au titre de la vente des livres du musée,

- Chapitre 74 « Dotations et participations » : -65 412,50 € suite à une mauvaise imputation des recettes d'investissement en recettes de fonctionnement.
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : +250 000 € de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, afin d'éviter l'impact budgétaire de ces amortissements.

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, sont proposées pour un montant total de 13 929 046,85 € et concernent des ajustements et ou de nouvelles dépenses :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : +354 500 € au titre des études complémentaires pour la passerelle de la Cèze, le plan copro, le parking Molière, et la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : +243 000 € au titre des subventions versées aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU (163 000 €) et de la subvention versée au centre social Vigan Braquet dans le cadre de la rénovation des locaux (80 000 €).
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : +961 100 € correspondant à une acquisition immobilière (200 000 €), un complément pour la rénovation des vestiaires des services techniques (132 000 €), l'extension et le renouvellement de la vidéoprotection (107 000 €), l'ajustement des crédits relatifs aux petits travaux et marquages de différentes rues (125 000 €), la quatrième tranche des travaux Estouzilles (82 000 €), l'achat des locaux pour l'espace seniors (67 000 €), les travaux pour le commissariat (50 000 €), l'installation de sanitaires pour l'espace jeux de Bourdilhan (47 000 €), la poursuite de la mise en accessibilité de différents bâtiments communaux (30 000 €), l'achat de divers matériels (tondeuse autoportée, autolaveuse, coffres pour les Jardins en Cèze... 90 000 €), l'ajustement des crédits pour le sol sportif Mermoz (26 500 €), travaux place Mallet (25 000 €), l'achat de livres pour la médiathèque, , l'installation des vasistas au CSU, plantations d'arbre, l'acquisition de matériel adapté aux postes des agents, l'achat de mobilier dans la perspective d'ouverture des classes ulis...
- Chapitre 23 « Immobilisation en cours » : +224 000 € pour le début des travaux de la passerelle de la Cèze,
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : +250 000 € de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées afin d'éviter l'impact budgétaire de ces amortissements,
- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : +5 200 000 €. En effet, compte tenu de la fin du paiement des dépenses relatives à la construction de la

- pyramide, il est nécessaire de transférer toutes ces dépenses affectées au compte 238 (cumul des avances à la SPL30) vers le compte 21314 (construction bâtiments), notamment afin de percevoir le FCTVA relatif à ce projet,
- Chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : +6 696 446,85 € correspondant au déficit d'investissement.

Les recettes d'investissement font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 8 667 273,41 € et correspondent aux éléments ci-après :

- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » à hauteur de 1 426 633,47 €, correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisés pour couvrir le besoin de financement (1 396 633,47€) et 30 000 € de FCTVA complémentaire suite au versement de l'Etat de ce fonds au titre de l'exercice 2024,
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » à hauteur de 1 840 639,94 € correspondant au montant des subventions notifiées de la passerelle de la Cèze, de la Porte des Escanaux, de la réfection de la voirie des Estouzilles, et l'octroi complémentaire d'une subvention de l'Etat pour la couverture de la piscine.

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : +5 200 000 €. En effet, compte tenu de la fin du paiement des dépenses relatives à la construction de la pyramide, il est nécessaire de transférer toutes ces dépenses affectées au compte 238 (cumul des avances à la SPL30) vers le compte 21314 (Construction bâtiments) afin de percevoir le FCTVA relatif à ce projet.

- Chapitre 040 « Opération d'ordre : +200 000 € de dotations aux amortissements afin de constater les amortissements au prorata temporis des biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2025.

En comptabilisant les restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 2 214 100,39 € et les restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 7 475 873,83 €, le budget supplémentaire proposé est équilibré.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée

Le Conseil municipal décide – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- d'adopter le budget supplémentaire 2025 du Budget Principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 232 382,95 €, et en section d'investissement à hauteur de 16 143 147,24 €

Le Maire
Jean-Yves CHAPELLET



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 030-213000284-20250625-2025_06_53-DE